

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 juin 2017 à 20h30

Convocation : 15/06/2017

Présents : BRUNET Serge, CAHUZAC Alexis, GALBEZ Hélène, MORETTIN Alain
PASCOLINI Nicole, SAINT-PE Marie-Eve, THUILLARD Laure
Absents excusés : DULOOUT Isabelle, GALZY Chantal
Procurations : néant
Secrétaire : SAINT-PE Marie-Eve

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture et approbation de la dernière séance
- 2) décisions de madame le maire :
- 3) DCM modificative
- 4) DCM devis travaux du SDEG desserte lotissement en énergie électrique basse tension
- 5) Questions diverses et informations générales

1) Lecture et approbation de la dernière séance

La lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal est approuvée à l'unanimité.

2) Décisions de Mme le Maire :

Conformément à l'article L21-22 du CCTT, Mme le maire a rendu compte des décisions suivantes :

- décision n°17 :

- Madame le Maire informe que de la cession d'un bien mobilier, soit une faucheuse pour 250 € et de sa sortie de l'inventaire des biens de la commune et de la vente de la niveleuse pour un montant de 450 €.

- décision n°18 :

- Madame le Maire informe que le restaurant du château a fait l'objet d'une cession et qu'un nouveau bail commercial a été signé avec un nouveau gérant. Réouverture du restaurant le 1^{er} juillet 2017.

- décision n°19 :

- Madame le Maire informe que les deux contrats unique d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi en cours sont renouvelés à compter du 1^{er} et du 15 juillet 2017, chacun pour une durée d'un an et à raison de 24heures hebdomadaires. L'aide de l'État sur les 20 heures diminue et passe de 90 à 70 %.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

3) DCM modificative :

article 231 travaux d'investissements en cours : - **10.19 EUR**

article 1068 affectation du résultat: - **10.19 EUR**

4) DCM devis travaux du SDEG desserte lotissement en énergie électrique basse tension :

Le syndicat d'électrification du gers (SDEG) présente un devis sur les conditions techniques et financières des travaux de desserte du lotissement en énergie électrique basse tension pour un montant de 16 260 € HT – 4 878,19 € HT de subvention du SDEG, soit un reste à charge pour la commune de 11 382,44 €.

Le devis porte sur 7 points de livraison tout autour du bâtiment de l'ancienne conserverie afin d'alimenter les 7 logements prévus par le Toit Familial de Gascogne et éviter le passage du réseau sur des terrains privés. La commune souhaite 1 seul point de livraison.

Le conseil souhaite entendre l'avis du Tout Familial sur la connexion des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone(fibre optique) autour des 7 logements.

La décision est reportée.

5) Questions diverses et informations générales

Rencontre de Mme le Maire avec l'ADMR, service d'aide à domicile en milieu rural qui a un site ouvert sur Castéra-Verduzan . Lavardens fait partie de son périmètre d'intervention.

Le CIAS de Grand Auch Cœur de Gascogne devrait proposer de futurs services d'aide à domicile et de portage de repas sur les communes de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 23h00.